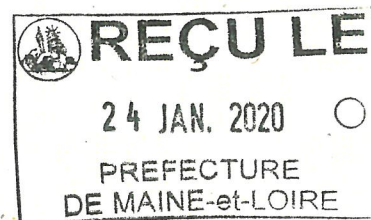


POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 janvier 2020

14 heures 30



Délibération n°1 - FINANCES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019

M. Christophe BECHU, Président, expose :

Le compte administratif 2019 sera voté au mois de juin prochain.

Il est proposé au comité syndical de prendre acte de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019, comme suit, dans le budget primitif 2020 :

	Résultat de clôture 2018	Solde d'exécution 2019	Résultat de clôture exercice 2019
INVESTISSEMENT	363 449.73 €	38 289.26 €	401 738.99 €
FONCTIONNEMENT	108 481.31 €	124 038.77 €	232 520.08 €
TOTAL	471 931.04 €	162 328.03 €	634 259.07 €

Le comité syndical prend acte.



Le Président,


Christophe BECHU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 13 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le treize janvier à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le sept janvier deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. BECHU Christophe, M. BERARDI Marc, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, Mme CHARRIER Joëlle, M. DEMOIS Jean-Louis, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DIMICOLI Daniel, M. FROGER Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LEBRUN Henri, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

ETAIENT EXCUSES

Mme BOBET Corinne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. CHAUSSERET Jean, M. LE BARS Jean-Yves, Mme LEVEQUE Valérie, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SEGUIN André.

ETAIENT ABSENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BOISMORIN Gino, M. CHIMIER Denis, M. DAVY Jean-Luc, M. DUPRE Bernard, M. PAVILLON Jean-Paul, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

Mme BOBET Corinne
M. COCHARD Gérald
M. CESBRON Philippe
M. POQUIN Franck

NOM DES MANDATAIRES

M. GIRARD Jean-Jacques
M. SCHMITTER Marc
M. GUEGNARD Jacques
M. BECHU Christophe

Le Comité Syndical a désigné M. Jean-Paul SAULGRAIN, secrétaire de séance.

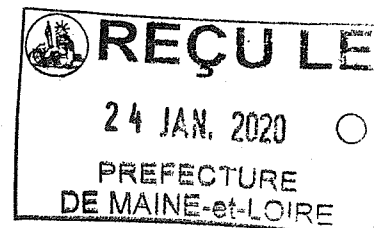
Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 14 janvier 2020.

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 janvier 2020

14 heures 30



Délibération n°2 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 – APPROBATION

M. Christophe BECHU, Président, expose :

Le débat d'orientations budgétaires du 9 décembre dernier a précisé les grandes masses du budget primitif 2020.

Le Budget Primitif 2020 qui vous est présenté respecte le cadre financier annoncé. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, suivant l'instruction comptable M 14.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 770 613.07 €.

Ce budget primitif 2020 est marqué par les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses :

- ⇒ Les **charges à caractère général** (*chapitre 011*) s'établissent à 207 054.08 € (contre 184 270 € au BP 2019) et comprennent notamment :
- Le paiement du solde des études menées dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat (bureau d'études pour la concertation)
 - L'organisation des rendez-vous du Pôle
 - La réalisation d'un document pédagogique pour les futurs élus du Pôle
 - Le remboursement à Angers Loire Métropole d'un agent mis à disposition (assistante)
 - La prise en charge des dépenses courantes du Conseil de développement Loire Angers pour un montant de 36 050 €
- ⇒ Les **charges de personnel** (*chapitre 012*) s'établissent à 421 400 € (contre 416 100 € au BP 2019) :
- Effectifs stables (4 ETP dont un agent autorisé à travailler à temps partiel)
 - Le remboursement des charges de personnel du Conseil de développement à Angers Loire Métropole (2.5 ETP)
 - La prise en compte de la revalorisation indiciaire au niveau national de certains grades dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 13 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le treize janvier à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le sept janvier deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. BECHU Christophe, M. BERARDI Marc, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, Mme CHARRIER Joëlle, M. DEMOIS Jean-Louis, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DIMICOLI Daniel, M. FROGER Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LEBRUN Henri, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

ETAIENT EXCUSES

Mme BOBET Corinne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. CHAUSSERET Jean, M. LE BARS Jean-Yves, Mme LEVEQUE Valérie, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SEGUIN André.

ETAIENT ABSENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BOISMORIN Gino, M. CHIMIER Denis, M. DAVY Jean-Luc, M. DUPRE Bernard, M. PAVILLON Jean-Paul, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

Mme BOBET Corinne
M. COCHARD Gérald
M. CESBRON Philippe
M. POQUIN Franck

NOM DES MANDATAIRES

M. GIRARD Jean-Jacques
M. SCHMITTER Marc
M. GUEGNARD Jacques
M. BECHU Christophe

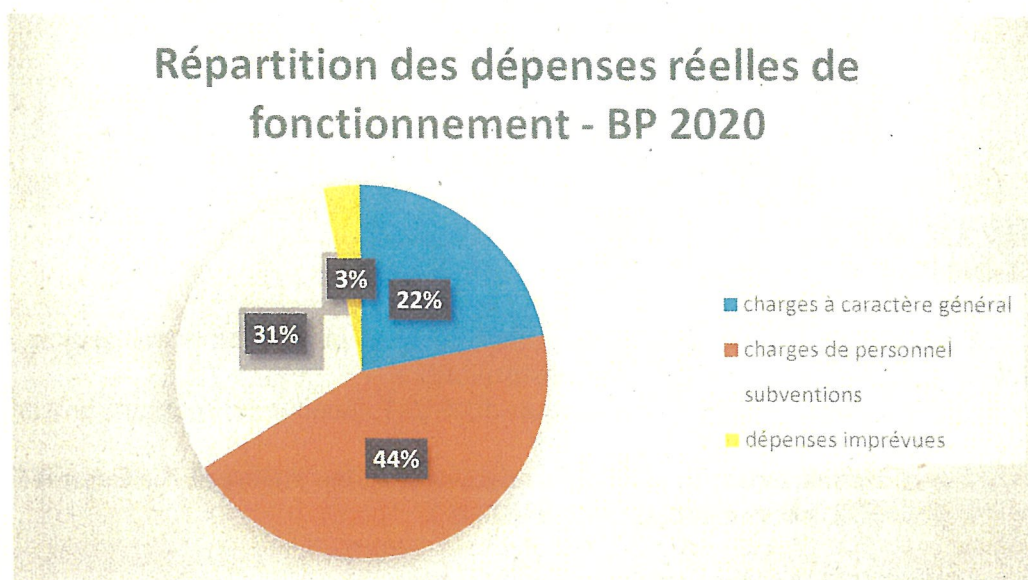
Le Comité Syndical a désigné M. Jean-Paul SAULGRAIN, secrétaire de séance.

Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 14 janvier 2020.

⇒ Les **autres charges de gestion courante** représentent les subventions (*chapitre 65*) et s'établissent à 290 020 € (contre 332 178 € au BP 2019) :

- La subvention à verser à l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) est estimée à 279 247 €, conformément au programme de travail annuel approuvé par le comité syndical le 9 décembre 2019
- L'ORAC étant clôturée, il n'y aura plus de subventions à verser aux chambres consulaires et à ALDEV, ce qui explique la réduction du montant à inscrire sur ce chapitre par rapport à 2019

Un crédit de 30 000 € est prévu au titre des dépenses imprévues.



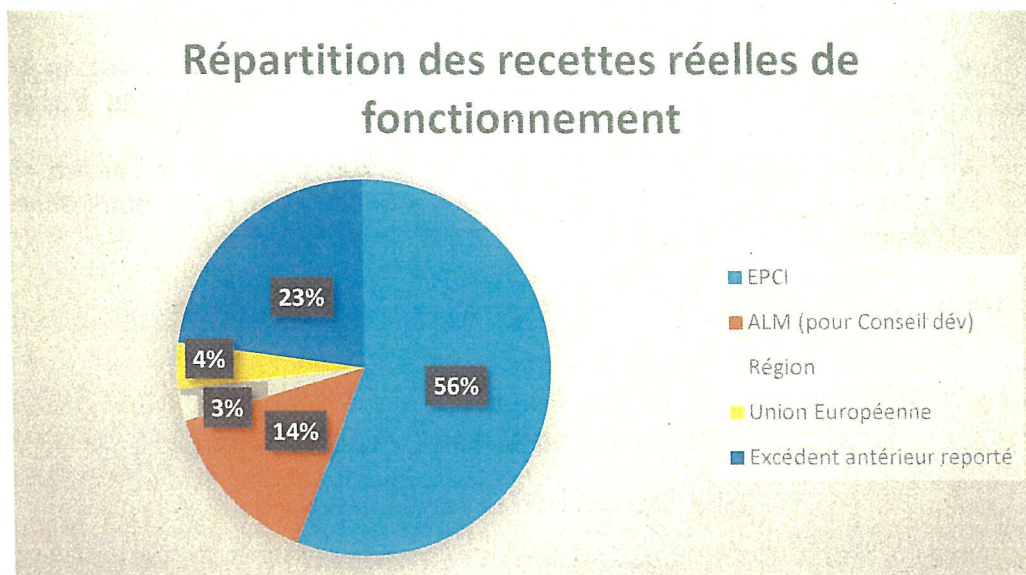
En recettes :

⇒ Les recettes sont constituées de **dotations et participations diverses** (*chapitre 74*) :

- La participation des EPCI membres du Pôle métropolitain Loire Angers, maintenue à **1.50 €** par habitant, soit 570 702 €.
- Le remboursement par Angers Loire Métropole des charges de fonctionnement (charges courantes et personnel) du Conseil de développement Loire Angers, pour un montant estimé à 146 000 €.
- Le versement par la Région du solde de la subvention accordée au titre des études relatives à l'élaboration du Plan Climat, pour un montant de 21 304 €
- Le versement par la Région du solde de la subvention accordée pour l'animation de l'ORAC, pour un montant de 7 350 €
- Le versement par l'Union Européenne de la subvention liée à l'animation du programme LEADER, pour un montant de 39 700 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 45 000 €.

Le report de l'excédent antérieur de fonctionnement d'un montant de 232 520.08 € permet de contribuer l'équilibre de la section de fonctionnement, qui s'établit à 1 158 074.88 € (écritures d'ordre comprises).



SECTION D'INVESTISSEMENT:

En dépenses :

- ⇒ Les **dépenses d'investissement** sont mobilisées pour mettre en oeuvre les deux compétences principales du Pôle métropolitain :
- Les études relatives à l'élaboration du SCoT, pour un montant prévisionnel de 231 238 euros
 - Les études et actions de mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour un montant de 240 000 €.
- ⇒ Un crédit de 900 € est inscrit pour du petit mobilier.

En recettes :

- ⇒ Les **recettes** sont constituées :
- du remboursement au titre du FCTVA, estimé à 1 200 €
 - de l'excédent antérieur reporté qui s'élève à 401 738.99 €.

Le tableau joint présente en synthèse le projet de budget primitif 2020.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 612 538.99 € (écritures d'ordre comprises).

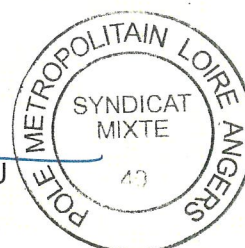
Il est proposé au comité syndical :

- De confirmer la participation des collectivités adhérentes à 1,50 € par habitant
- De voter le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 770 613.07 €.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le président,

Christophe BECHU

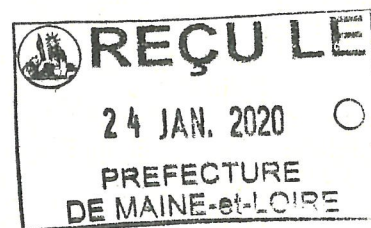


POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 janvier 2020

14 heures 30



Délibération n°3 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE AU PARTAGE DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE

M. Christophe BECHU, Président, expose :

Angers Loire Métropole a renouvelé et notifié le 20 décembre 2019 son engagement auprès de la société ATLINE pour l'utilisation de la plateforme marches-securises.

Ce marché prévoit la possibilité de partage de la plateforme avec les communes d'Angers Loire Métropole et les autres entités juridiques partenaires, en garantissant des tarifs négociés.

Le Pôle métropolitain utilise déjà cette plateforme depuis trois ans.

Le montant de l'abonnement pour le Pôle, hotline illimitée incluse, s'élève à 75 € HT pour l'année.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'approuver cette convention avec Angers Loire Métropole, laquelle est passée pour une durée ferme d'un an, et d'autoriser Madame BIENVENU, à la signer au nom du Pôle métropolitain Loire Angers.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le président,

Christophe BECHU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 13 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le treize janvier à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le sept janvier deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. BECHU Christophe, M. BERARDI Marc, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, Mme CHARRIER Joëlle, M. DEMOIS Jean-Louis, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DIMICOLI Daniel, M. FROGER Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LEBRUN Henri, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

ETAIENT EXCUSES

Mme BOBET Corinne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. CHAUSSERET Jean, M. LE BARS Jean-Yves, Mme LEVEQUE Valérie, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SEGUIN André.

ETAIENT ABSENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BOISMORIN Gino, M. CHIMIER Denis, M. DAVY Jean-Luc, M. DUPRE Bernard, M. PAVILLON Jean-Paul, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

Mme BOBET Corinne
M. COCHARD Gérald
M. CESBRON Philippe
M. POQUIN Franck

NOM DES MANDATAIRES

M. GIRARD Jean-Jacques
M. SCHMITTER Marc
M. GUEGNARD Jacques
M. BECHU Christophe

Le Comité Syndical a désigné M. Jean-Paul SAULGRAIN, secrétaire de séance.

Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 14 janvier 2020.